

LES SOURCES DE FINANCEMENT

DEMANDER DES SUBVENTIONS

Financer ses projets, dont ceux liés à l'emploi, est un enjeu stratégique autant que budgétaire dans un contexte actuel difficile : baisse des subventions, baisse des taux de prise en charge des formations, hausse des charges (inflation). Pour un club, la recherche de sources de financement est donc devenue incontournable pour se structurer, continuer à se développer et pérenniser ses emplois.

1/3

→ Les financements publics

Les principaux acteurs et dispositifs sont:

- **Les communes et les intercommunalités** : aides locales (rapport de proximité), aides sur les projets;
- **Départements** : aides à la structuration associative, soutien aux clubs formateurs, subventions tournées vers les projets éducatifs et d'insertion;
- **Régions** : aides à l'emploi associatif, soutien aux groupements d'employeurs, soutien à la formation professionnelle.

→ Les aides actives

→ Le Service civique



Un **Service civique** n'est pas de l'emploi mais permet de s'y préparer et permet d'accompagner un jeune (16 à 25 ans) sur un thème d'intérêt général et éventuellement aider un salarié déjà en place.

Missions proposées par la FFBB :

- Sensibiliser à la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport;
- Accompagner le développement des pratiques et du projet associatif d'une structure de basket-ball;
- Promouvoir les fonctions d'officiels et lutter contre les incivilités dans le sport;
- Contribuer au développement de projets RSO : environnement, solidarité et citoyenneté.
- **Durée de l'engagement** : 8 mois
- **Coût du service civique pour un club** : 505€ versés par l'état + 115€ à la charge de l'organisme d'accueil.
- Dépôt des candidatures en avril-mai, co-gestion des dossiers entre la FFBB et la ligue Ile de France.

Pour tout renseignement : service.civique@ffbb.com



LES SOURCES DE FINANCEMENT

DEMANDER DES SUBVENTIONS

2/3

→ Les aides AFDAS (Assurance Formation Des Activités du Spectacle)

L'**AFDAS** est l'**opérateur de compétences (OPCO)** dédié à la **formation professionnelle** dans les secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, du **sport**, du tourisme et des loisirs. Il existe des modalités de **financement pour les structures inférieures à 50 salariés**, ainsi qu'une possibilité de **prise en charge des coûts pédagogique et des frais annexes** (transport, restauration, etc.) dans le cadre des **contrats d'apprentissage et de professionnalisation**.



En savoir plus

→ Aides à l'embauche pour les contrats d'alternance

-**Contrat d'apprentissage** : aide unique à l'embauche d'un montant de 5000€ pour les niveaux 3 et 4 (BPJEPS) pour les structures de moins des 250 salariés.

-**Contrat de professionnalisation** : fin de l'aide généralisée, mais des aides proposées par France Travail existent (forfaits de 2000€).

→ Les financements France Travail



France Travail propose deux **aides à l'embauche en contrat de professionnalisation** :

-**Aide Forfaitaire à l'Employeur (AFE)** d'un montant de 2000 € pour les demandeurs d'emploi de **26 ans et plus** en CDI/CDD d'au moins 6 mois;

-**Aide à l'embauche** d'un montant 2000 € pour les demandeurs d'emploi de **45 ans et plus** en CDI/CDD d'au moins 6 mois et cumulable avec l'AFE.

-Ces 2 aides sont à demander dans les 3 mois suivant le début du contrat via France Travail.

Aide forfaitaire
à l'EmployeurAide à l'embauche
(45 ans et +)

LES SOURCES DE FINANCEMENT

DEMANDER DES SUBVENTIONS

→ Les aides actives : Agence Nationale du Sport (ANS)



3/3

-Le Projet Sportif Territorial (PST)

Les PST sont soutenus chaque année par l'ANS pour accompagner au plan local les associations qui mènent des actions en faveur du **développement de pratiques sportives**. Une grande majorité des aides accordées concernent des projets générateurs de **création d'emplois**, avec un financement maximal possible à hauteur de 12000 € par emploi créé. Le dépôt des dossiers se fait via le CompteAsso. L'arbitrage est réalisé par la DRAJES avec avis consultatif possible de la FFBB.



En savoir plus

-Le Projet Sportif Fédéral (PSF)

Le **PSF** présente les orientations prioritaires de la FFBB dans une logique de **développement des pratiques et de responsabilité sociale et environnementale** sur l'ensemble du territoire. Le dépôt des dossiers se fait via le CompteAsso. Le financement possible sur **chacun des dispositifs** s'élève à 1000-1500 € au minimum. L'arbitrage est réalisé par la Ligue régionale avec validation de la FFBB.



En savoir plus

→ Les financements privés

Les principaux types de financements privés sont le **mécénat**, le **sponsoring**, le **financement participatif**, ou encore le **partenariat avec des marques**.

→ La mutualisation d'un emploi

Quand le financement d'un emploi semble infaisable seul, il est possible de partager les coûts en mutualisant cet emploi : en passant par un employeur qui met à disposition la ressource contre une **contrepartie financière** ou en passant par un **Groupe d'Employeur (GE)** qui vient poser un cadre juridique pour le partage de l'emploi.